

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 25/03/24

Présents : MME RUPERT, MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. DUPIN (Visio)

Excusés : PILLEMONT (CDA)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

D5-D VERSAILLES JUSSIEU AS 1

U18

D3-C CROISSY US 21

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE C VESINET FC 1

FORFAITS NON AVISES

3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-C DU 24/03/2024
27235925CROISSY US 21

FORFAITS NON AVISES

2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D2-A DU 24/03/2024
25888322 ACHERES FC 21

YVELINES FOOTBALL N° 1795

U16

D4-A DU 24/03/2024
27236776 VERNEUIL S/SEINE US 22

FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-A DU 24/03/2024
26674601 LIMAY ALJ 2

VETERANS

D5-C DU 24/03/2024
27185594 PLAISIROIS FO 33

FORFAITS AVISES

3EME FORFAIT

SENIORS

D5-D DU 24/03/2024
27165457 VERSAILLES JUSSIEU AS 1

VETERANS

D5-C DU 24/03/2024
27185594 PLAISIROIS FO 33

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

SENIORS F À 11

D1-A DU 23/03/2024
27139782 HOUILLES AC 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 07/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A
26951553 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / LA CUATRO 2

A JOUER LE 11/05/2024

U14

D4-A
25895299 AUBERGENVILLE F.C 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21

A JOUER LE 12/05/2024

SENIORS

D1-A
26910800 MARLY LE ROI US 1 / LES MUREAUX OFC 2

D4-A
25890305 AUBERGENVILLE F.C 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

D4-C
25891354 CLAYES SS/BOIS U.S.M 1 / VELIZY ASC 2

CDM

D1-A
26923646 MESNIL ST DENIS ASL 5 / POISSY FC 5

VETERANS

D4-A
25896738 MAULOISE US 32 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 31

D4-B
25896844 CLAYES SS/BOIS U.S.M 31 / BOUGIVAL FOOT 32

D5-B
27187406 CARRIERES S/SEINE US 33 / VESINET F.C. 31

U16

D3-A
25893266 AUBERGENVILLE F.C 21 / CHANTELOUP LES V. US 21
D3-B
25893420 CLAYES SS/BOIS U.S.M 21 / CHAMBOURCY ASM 21

A JOUER LE 19/05/2024

VETERANS

D5-A
27184983 BREVAL LONGNES F.C. 32 / EPONE U.S.B.S. 32

MATCHES A PROGRAMMER

COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DE REPORT, LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VOUS METTRE D'ACCORD AVANT LE 15/4/2024 POUR UNE DATE EN SEMAINE.

U16

D4-A
27236761 VAUXOISE ES 21 / ISSOU AS 21
27236766 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / BREVAL LONGNES 21
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21
27236735 JUZIERS F.C. 21 / ISSOU AS 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

SEN D4-A DU 05/11/2023
25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matchs fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024
25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024
25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2

U16

D1-A DU 03/12/2023
25892954 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 3 matches dont 2 avec sursis et 1 ferme pour l'équipe de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 28/04/2024
25893001 SARTROUVILLE ES 21 / VERSAILLES 78 FC 23

COURRIERS

589789 CASA DO BENFICA PARIS SPORTS 78

À réception des différents échanges entre CBPS et LA CUATRO, la Commission demande une réunion de la Commission CDPME, avant la tenue de la rencontre.

En conséquence le match suivant est reporté au 18/04.

CY DU 28/03/2024
28061530 CBPS 78 1 – LA CUATRO 2

581440 LE VESINET FC

Courrier de LE VESINET informant que le nombre de joueurs titulaires du club ACHERES BENFICA sur la feuille de match ne correspondait pas au nombre sur le terrain.

VET D5-B DU 24

27187411 VESINET FC 31 / ACHERES BENFICA AP 31

La Commission transmet le dossier à la Commission des Statuts et Règlements.

847997 JOUARS PONTCHARTRAIN

Courrier de la Mairie indiquant que l'éclairage du gymnase PHELYPEAUX n'est toujours pas opérationnel. La Mairie propose de

YVELINES FOOTBALL N° 1795

jouer les matches au gymnase de la BONDE les jeudis soir **sans public** à la demande de la Mairie.

Ce jeudi, CFC 2 a déjà un match de championnat donc la Commission dit match suivant à jouer à une date ultérieure :

FUTSAL D1 DU 26/03/2024
26923168 JOUARS PONTCHARTRAIN / CFC 2

526859 JUZIERS FC

Le club nous informe que suite à leur tournoi de Pâques homologué dans le journal 1793 du 12/03, les matchs suivants ne pourront se dérouler :

- **VET D2-A**

25896006 MEULAN/ASFG/JUZIERS 31 / AUBERGENVILLE FC 31

La Commission dit match à jouer le 12/05.

- **SEN D5-B**

27164025 JUZIERS FC 1 / TRIEL AC 2

La Commission dit match à jouer le 19/05.

- **U16 D4-A**

27236702 JUZIERS FC 21 / BREVAL LONGNES FC 21

La Commission dit match à jouer en semaine, à définir entre les 2 clubs.

580789 CBPS 78

Le club nous informe qu'il n'a pas de créneau pendant les vacances scolaires pour son match du 11/04 contre LE PERRAY, mais a trouvé un créneau à MAISONS-LAFFITTE au Palais Omnisport Pierre DUPRÉS, 18/20 rue de la Digue, le 13/04 :

FUTSAL D1 DU 11/04/2024

26923205 CBPS 78 1 / PERRAY FOOT ES 1

La Commission est en attente d'un accord écrit de la Mairie de Maisons Laffitte.

517863 VAUXOISE ES

Suite à plusieurs matches programmés à la même heure le dimanche 31/03, le club propose l'organisation suivante :

- **VETERANS D3-A**

25896290 VAUXOISE ES 31 / MAISONS LAFFITTE FC 32

À jouer à 11H.

La Commission dit match de Championnat prioritaire sur Critérium + 45 ANS donc le match est à jouer à 9H (afin que le critérium puisse se jouer à 11h si besoin, sinon match VETERANS à 9h30).

- **U16 D4-A**

27236698 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE CSM 22

Maintenu à 13H.

La Commission donne son accord.

- **U18 D3-A**

27234974 VAUXOISE ES 21 / GARGENVILLE STADE 21

Suite au refus de ROSNY de jouer le match SENIORS à 17H, la Commission dit match U18 à jouer le 12/05.

- **SENIORS D3-A**

25896290 VAUXOISE ES 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

La Commission dit match maintenu à 15H.

DEMANDES

VETERANS

D4-A DU 14/04/2024

25896738 MAULOISE US 32 / ROSNY S/SEINE CSM 31

Demande de MAULOISE pour reporter ce match à une date ultérieure car les joueurs font un match de gala contre le Variété Club de France la veille (sachant que le match du 14/04 est un match reporté tout récemment et non prévu depuis longtemps).

La Commission donne son accord et dit match à jouer le 12/05/24.

U14

D4-D DU 20/04/2024

25895585 BAILLY NOISY SFC 2 / BOUGIVAL FOOT 1

Demande de BOUGIVAL pour jouer ce match le 06/04/2024.

Accord écrit de BAILLY NOISY.

La Commission donne son accord.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

U18

D3-C DU 02/06/2024

27235946 ELANCOURT OSC 21 / BOUGIVAL FOOT 21

Demande de BOUGIVAL pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que ELANCOURT était forfait au match aller.

En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District; La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-C DU 18/02/2024

27164884 PORT MARLY C.S. 1 / FCFF 2

Pris note du rapport de Port MARLY.

La Commission indique à Port Marly que la Commission demandait un rapport détaillé. Annoncer que la tablette avait un problème ne constitue pas un rapport.

La Commission vous invite à désinstaller l'application et à la réinstaller.

U16

D1-A DU 17/03/2024

25892992 RAMBOUILLET YVELINES 21 / CONFLANS F.C. 21

Pris note du rapport de RAMBOUILLET.

La Commission vous invite à désinstaller l'application et à la réinstaller.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D4-F DU 23/03/2024

27225137 PERRAY FOOT. ES 21 / JOUY EN JOSAS U.S. 21

Pris note du rapport de Le Perray.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D5-D DU 24/03/2024

27165455 ST CYR AFC 1 / COIGNIERES F.C. 2

La Commission demande à COIGNIERES un rapport sur la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D3-B DU 24/03/2024

25896480 ABLIS SUD 78 31 / MAGNY 78 F.C. 31

La Commission demande à ABLIS un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U16

D3-C DU 17/03/2024

25893534 PLAISIROIS F.O. 22 / MAUREPAS AS 22

Pris note du rapport de PLAISIROIS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 21/03/2024

26951552 CFC 1 / PERRAY FOOT. ES 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

La Commission demande à RAMBOUILLET un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.